



## **La commune de Lamelouze est engagée dans le soutien à l'Ukraine.**

### **Chacune et chacun d'entre vous peut participer :**

Vêtements, couvertures, petit matériel médical ou denrées sèches, lait infantile tous âges, couches, produits de première nécessité, d'hygiène.

**Les dons peuvent être déposés en mairie le lundi et le jeudi de 8h00 à 16h00**

**Si vous le souhaitez, l'équipe municipale se chargera d'acheminer le matériel**

**Vous pouvez aussi, de façon autonome, faire vos dons :**

- **Aux pompiers du Gard :**  
Vallée Ricard – 30 100 La Grand Combe – 04 66 54 28 18 – de 8h00 à 19h00  
Maison de l'Union – 42 Avenue Vincent d'Indy – 04 66 54 33 23 – 8h00 à 18h00
- **A Alès : au boudrome de Bruèges - ouvert du lundi au vendredi 8h30-17h00.**
- **Ou faire un don en ligne :**

<https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/>

<https://don.handicap-international.fr/urgence-ukraine?>

<https://www.msf.fr/actualites/ukraine-suivez-nos-operations-d-urgence>

<https://www.lacimade.org/ukraine-et-pays-voisins-informations-pratiques/>

Cette liste n'est pas exhaustive ....

**La commune n'a pas de capacité d'accueil, aussi lors de son prochain conseil municipal, il sera proposé de faire un don**, l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit en effet un tel dispositif : "Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire".

**PAIX POUR TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE**